



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Date de la convocation:		14 février 2019
Date d'affichage:		14 février 2019
Nombre de membres:	En exercice:	8
	Présents:	8
	Votants:	8

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures trente cinq, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain MELIN, Président.

Étaient présents:

Mr. MELIN Alain, Président
Mme HOLLINGER Jacqueline
Mme JOUBEAUX-VERNIER Véronique
Mr FERRACHAT Sébastien, suppléant de Mme POLLET Dorianne
Mr BUFFET Alain, suppléant de Mr RINCHEVAL Alain
Mr MAUGAN Gilbert
Mr PRUVOT Patrice
Mr OUVRARD Thierry

Secrétaire:

Mr PRUVOT Patrice a été élu secrétaire de séance.

A l'ouverture de séance, Mme POLLET Dorianne (déléguée de Jagny sous bois) et M. FERRACHAT Sébastien sont présents lors du conseil. Il est rappelé que seul deux membres par communes peuvent siéger. Mme HOLLINGER Jacqueline dit que Mr. FERRACHAT Sébastien est le délégué titulaire. Le Président donne lecture de la délibération n°20/12/2018 de Jagny sous bois, mentionnant que Mr FERRACHAT est suppléant. Mme POLLET ne pouvant pas assister dans son intégralité au Conseil se retire et Mr FERRACHAT siège au Conseil.

Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 19 décembre 2018

A l'unanimité, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal.

Monsieur Le Président fait au comité syndicale une présentation générale de la réalisation du budget 2018 et les prévisions pour le budget primitif de 2019 (Doc joint en annexe).



Délibération n° 2019- 01

Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Considérant les principaux montants suivants :

095105
TRES. LUZARCHES



II-1
Exercice 2018

24000 - SIVOS GP SCOL FOURNIER

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	79 271,33	381 009,82	460 281,15
Titres de recettes émis (b)	14 758,28	381 862,03	396 620,31
Réductions de titres (c)		73,20	73,20
Recettes nettes (d = b - c)	14 758,28	381 788,83	396 547,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	79 271,33	381 009,82	460 281,15
Mandats émis (f)	35 778,43	323 174,73	358 953,16
Annulations de mandats (g)		969,54	969,54
Dépenses nettes (h = f - g)	35 778,43	322 205,19	357 983,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		59 583,64	38 563,49
(h - d) Déficit	21 020,15		

095105
TRES. LUZARCHES



Etat II-2
Exercice 2018

24000 - SIVOS GP SCOL FOURNIER

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	31 913,45		-21 020,15		10 893,30
Fonctionnement	26 470,02	14 758,28	59 583,64		71 295,38
TOTAL I	58 383,47	14 758,28	38 563,49		82 188,68
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	58 383,47	14 758,28	38 563,49		82 188,68



Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Approuve le compte de gestion 2018 établis par le comptable du trésor.

Délibération n° 2019- 02

Approbation du compte administratif

Après avoir entendu le compte administratif 2018 dont les résultats peuvent se résumer ainsi :

	2018 BP+DM	2018
	Budget	réal.
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	381 009,82	322 205,19
11 Charges Caract. Générales	211 776,01	161 736,80
12 Charges de personnel	157 740,81	151 838,25
65 Autres charges gestion coura	11 493,00	8 630,14
66 Charges financières		
67 Charges exceptionnelles	-	-
22 Dépenses Imprévues	-	-
42 Opérations d'Ordre	-	-
RECETTES	369 298,08	381 788,83
13 Attenuation Charges	-	2 765,51
70 Produits des services		
Garderie	21 000,00	24 108,00
Cantine	53 000,00	51 611,25
Vente eau	650,00	567,05
74 Dotations et participations		
Subv Reg&Dept	53 102,28	55 971,16
Rythme Scolaire	5 250,00	5 250,00
Participation Communes	215 350,00	215 349,97
Caf	4 000,00	8 652,27
73 Impots et taxes	-	200,00
75 Revenue Locatif	16 945,80	16 945,80
77 Produits exceptionnels	-	367,82
42 Opérations d'ordre	-	-
Resultat Exercice	- 11 711,74	59 583,64
Excedent N-1	11 711,74	11 711,74
Résultat Cloture	-	71 295,38

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	79 271,33	35 778,43
20 Immo. Incorporelles	-	-
21 Immo. corporelles	36 831,33	26 141,56
23 Immo. en cours	41 000,00	9 636,87
16 Remb. Emprunts	1 440,00	-
RECETTES	47 357,88	14 758,28
13 Subventions Invest.	-	-
16 Emprunts et dettes	31 440,00	-
10 Dotations Fonds divers	1 159,60	-
1068 Vir. section fonctionnement	14 758,28	14 758,28
Resultat Exercice	- 31 913,45	- 21 020,15
Excedent N-1	31 913,45	31 913,45
Résultat Cloture	-	10 893,30



Les Restes à Réaliser à reporter en 2019 sont :
- en dépenses, section d'investissement : 36 732,65 €

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Alain MELIN, Président, quitte la séance pour le vote de ce compte administratif, M. MAUGAN Gilbert, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

Approuve le compte administratif 2018 et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2019- 03

Affectation des résultats 2018

Le conseil syndical,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats

Résultat de fonctionnement 2018 :

- Résultat de l'exercice 2018 + 59 583,64 €
- Résultats antérieurs reportés (2017) + 11 711,74 €
- **Résultat de clôture 2018 à affecter + 71 295,38 €**

Solde d'exécution d'investissement 2018: + 10 893,30 €

Solde des restes à réaliser d'investissement: - 36 732,65 €

Besoin de financement: - 25 839,35 €

Affectation : 71 295,38 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 (+71 295,38€) comme suit :

- Affectation au compte R1068 du BP 2019 + 35 000,00 €
- Report en fonctionnement R 002 + 36 295,38 €



Délibération n° 2019- 04

Vote du budget primitif 2019

Monsieur Le Président donne lecture du Budget primitif 2019 qui se résume comme suit:

	2019 BP	
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	362 153,18	
11 Charges Caract. Générales	184 603,18	
12 Charges de personnel	141 900,00	
65 Autres charges gestion co	8 650,00	
66 Charges financières	2 000,00	Intérêt prêts
67 Charges exceptionnelles	-	
22 Dépenses Imprévues	25 000,00	
42 Opérations d'Ordre	-	
RECETTES	325 857,80	
13 Attenuation Charges	9 762,00	Remboursement Sofaxis+Cram
70 Produits des services	76 600,00	
Garderie		23 500,00 €
Cantine		52 500,00 €
Vente eau		600,00 €
74 Dotations et participations	222 350,00 €	
Subv Reg&Dept (Trpo)		53 000,00 €
Rythme Scolaire		0,00 €
Participation Communes		165 350,00 €
Caf (garderie)		4 000,00 €
73 Impots et taxes	200,00	
75 Revenu Locatif	16 945,80	
77 Produits exceptionnels	-	
42 Opérations d'ordre	-	
R 002 Excedent N-1	36 295,38	
Equilibrage Budget	-	



	2019 BP	
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 992 333,30	
20 Immo. Incorporelles	-	
21 Immo. corporelles	23 869,52	Dont 5 369,52€ de RaR 2018
23 Immo. en cours	1 967 023,78	Dont 31 363,13 de RaR 2018
16 Remb. Emprunts	1 440,00	
RECETTES	1 981 440,00	
13 Subventions Invest.	1 044 000,00	
16 Emprunts et dettes	901 440,00	
10 Dotations Fonds divers	1 000,00	
1068 Vir. section fonctionnement	35 000,00	
total recette	10 893,30	
Excedent N-1	10 893,30	
Equilibrage	0,00	

Mme HOLINGER demande des précisions sur le chapitre 12 (charge du personnel) : « est ce que les charges patronales sont comprises ? »

M. le Président précise que le budget est établi et voté au chapitre, que le chapitre 12 comprend les frais de personnel, salaire net, charges salariales, charges employeur, pour les huit agents ainsi que les assurances du personnel (sofaxis, CIG).

Conformément au statut du SIPEAF, la participation des communes (165 350 €) au frais de fonctionnement sera répartie entre les communes adhérentes avec la clé de répartition suivantes (75% au prorata du nombre d'habitants au 1 janvier 2019 et 25% au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2018/2019) :

- Bellefontaine : 44,64% 73 813 €
- Jagny sous bois : 25,15% 41 578 €
- Lassy : 16,92% 27 981 €
- Le Plessis Luzarches : 13,29% 21 979 €

L'appel des fonds aux communes se fera de la manière suivante :

- 45% en février
- 45% en Juin
- 10% en Octobre

Le budget n'appelant aucun autre commentaire de la part des délégués, il est passé au vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à 6 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme HOLLINGER et Mr FERRACHAT) :

Vote le Budget Primitif 2019 à la majorité des membres représentés



Délibération n° 2019- 05

Ouverture d'une garderie le mercredi

M. le Président expose la situation actuelle de saturation des garderies de Luzarches, de Chaumontel, Fontenay qui a entraîné le rejet des enfants de nos villages.

L'ouverture d'une garderie le mercredi nécessite un coût non négligeable (2.5 agents pour effectuer la surveillance). Cette garderie se ferait dans une continuité de garderie actuelle sécurisante pour les enfants scolarisés dans cette même école. La viabilité de cette opération est conditionnée par le niveau de fréquentation des enfants.

Cette garderie pourra aussi répondre aux besoins des communes avoisinantes en saturation.

Il est proposé de faire un essai de garderie pour le dernier trimestre de l'année scolaire.

Un bilan sera effectué à la fin de cette période et la décision de continuer cet accueil sera prise à ce moment donné.

Les conditions :

Ouverture : Les mercredis de 8h à 18h

Tarif:

- Cout à la journée (suivant le revenu familial) :
 - 0 € à 20 000€ = 13 €/ mercredi
 - 20 001 € à 30 000 € = 14 €/ mercredi
 - 30 001 € à 45 000 € = 15 €/ mercredi
 - + 45 001 € = 16 €/ mercredi

- Repas obligatoire : + 3.95€

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés

Décide la création temporaire d'une garderie le mercredi et de faire un bilan de celle-ci à la fin du trimestre

Points divers :

- Point sur l'avancement du projet rénovation/extension

Le projet est dans la phase APD (Avant Projet Détaillé)

Une réunion de travail et présentation est prévue le mercredi 6 Mars à 14 heures.



L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 22h45.

Le Président,
Alain MELIN

APPROBATION DU PROCES VERBAL:

Mr MELIN Alain	Mme JOUBEAUX-VERNIER Véronique
Mme HOLLINGER Jacqueline	Mr BUFFET Alain
Mr MAUGAN Gilbert	Mme FERRACHAT Sébastien
Mr PRUVOT Patrice	Mr OUVRARD Thierry